



Gold Service

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat (signature de la convention de louage de services d'agents immobiliers).

CONVENTION DE LOUAGE DE SERVICES D'AGENT IMMOBILIER

1. Identités et mission

La présente convention est conclue entre:

La société à responsabilité limitée, dénommée « DVCV EVER'ONE », ayant son siège social à 1030 Schaerbeek, Square Eugène Plasky 97 inscrite au registre des Personnes morales sous le numéro BE0823.622.644 et ayant comme dénomination Century21 Diamant - Agent Immobilier agréé IPI : 501.042

Ci-après dénommée l'agent immobilier

Et:

Madame Garab Laurence

Monsieur Koch Daniel

LES SOUSSIGNÉ(ES) de seconde part:

En agissant en tant que Vendeurs et dénommés « LE VENDEUR », certifiant, disposer des pouvoirs requis et se portant fort pour autant que de besoin, donne(nt) mission exclusive à **CENTURY21 Diamant** de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : rue Vifquin 64 – 1030 Schaerbeek

Le bien est décrit comme tel : Maison unifamiliale

2. Prix

Le prix de vente s'élève à : 629.000,- €

Dans le cas où le bien est vendu à ce prix, le vendeur disposera en main d'une somme nette de : 606.167,30 €

3. Rémunération-Indemnité.

Les honoraires ont été calculés sur base du barème suivant de 3% (soit 3.63% TVA comprise) du prix de vente, avec un minimum de 6.250€ HTVA (7.562.50€ TVAC) Ces honoraires sont dus à Century21 Diamant dès la conclusion de la vente. Le VENDEUR autorise Century 21 Diamant ou le notaire à prélever les honoraires sur l'acompte. Si aucun acquéreur n'est trouvé, le vendeur ne sera redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou l'autre partie. Les frais de publicité et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par CENTURY 21 DIAMANT. L'acompte de 5% du prix de vente du bien, versé par l'acquéreur, à la signature du compromis de vente, restera rubriqué en l'agence, Century 21 Diamant et sur le compte de tiers de DVCV EVERONE SRL.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 1 sur 4

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB – IPI n°501.042* T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551

4. Durée

Durant toute la durée de cette convention, **CENTURY 21 DIAMANT** est le seul habilité à trouver des acquéreurs. La présente convention est consentie pour une durée de 4 mois, allant du 6/05/2021 au 6/09/2021

Sauf renonciation notifiée par courrier recommandé à l'autre partie au minimum un mois avant cette échéance, le présent contrat sera prolongé facilement pour une durée indéterminée, et ce aux mêmes conditions, chacune des parties pouvant en ce cas mettre fin au contrat sans frais et à tout moment moyennant un préavis d'un mois notifié par courrier recommandé.

5. Vie privée

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir été informé(s) du fait que ses/leurs données à caractère personnel, confiées à l'agence immobilière dans le cadre de l'exécution de la présente convention, seront transmises par cette dernière au franchiseur CENTURY 21 Benelux SA, dont le siège social est situé à 1410 Waterloo, Drève Richelle 161B, bte 10 (numéro d'entreprise 0451.724.941), dans le cadre de l'exécution du contrat de franchise conclu entre ce dernier et l'agence immobilière, ainsi qu'aux tiers qui devront disposer desdites données dans le cadre de la/des convention(s) et/ou acte(s) à intervenir (notaires, acquéreurs, locataires,...).

Sort & protection des données personnelles

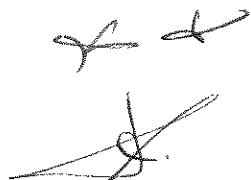
Les données à caractère personnel communiquées à l'agence immobilière sont destinées à la bonne exécution de la mission confiée et au respect des obligations légales. Dans ce cadre, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la mission (certificateur PEB, Notaire(s), acquéreurs...). Les données confiées ne seront en conséquence jamais cédées à d'autres personnes physiques ou morales liées ou pas à notre agence à des fins étrangères à l'exécution de la mission que ce soit à titre onéreux ou gratuit. En nous confiant vos données, vous acceptez de bénéficier des services gratuits d'informations concernant notre portefeuille de biens, nos actions ponctuelles et les services de notre agence. Ces informations peuvent être personnalisées. La confidentialité des informations est assurée par l'agent immobilier et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute réglementation à laquelle l'agent immobilier est soumis (prévention du blanchiment...). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenues sur simple demande en format papier.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 2 sur 4

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB – IPI n°501.042* T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551



Gold Service

6. Résiliation

Le propriétaire a la faculté de mettre fin unilatéralement et immédiatement à la présente convention avant son terme et sans motivation à condition qu'il s'acquitte auprès de **CENTURY 21 Diamant** d'une indemnité de résiliation équivalente à 50% du montant convenu pour les honoraires de l'agence **CENTURY 21 Diamant**.

7. Clauses Diverses

- Libre d'occupation à l'acte
- Le Vendeur garantit l'exactitude des informations transmises à CENTURY21 diamant quant à ses coordonnées, sa qualité, la description du bien, ainsi que la conformité à la loi, de la situation et du régime juridiques de ce dernier, de sa conformité aux prescriptions urbanistiques.
- Century21 Diamant s'engage à informer au minimum une fois toutes les 2 semaines LE VENDEUR des actions et résultats obtenus, par mail ou lors d'un entretien individuel avec le vendeur .
- A l'expiration de la présente mission, **le Vendeur** sera redevable à CENTURY 21 Diamant des mêmes honoraires calculés sur le prix de vente finalement obtenu pour toute vente qui serait effectuée dans un délai de 4 mois à un client avec lequel des négociations auront été engagées pendant la durée prévue ci-dessus. Le listing des clients sera fourni par l'Agence au vendeur à la fin de la présente convention.
- Publicités sur Century 21 Diamant/Iris, immoweb et Immovlan durant le partenariat
- Photos professionnelles
- Publication dans la base de données (recontact interne)
- Panneau sur le bien
- Publication sur les réseaux sociaux, en vitrine et sur l'écran Diamant/Iris
- Rédaction du compromis de vente dans le respect des clauses de l'assurance (décès par accident)

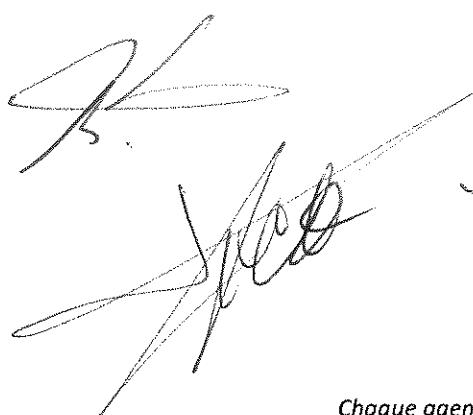
8. Choix du notaire :

L'acte notarié, pour les vendeurs, sera dressé par Maître *Guyaux Nathalie* à *Bld Lambermont 1630 Schaerbeek*

9. Remarques éventuelles :

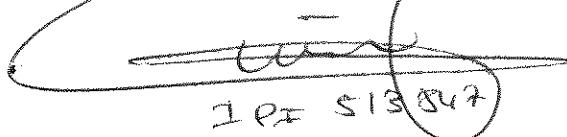
Fait à (agence ou adresse complète) *Schaerbeek 1630 64 rue Lipis*,
le 6 mai 2021 en 2 exemplaires. (Le lieu de signature doit être inscrit manuellement par le Vendeur).

Le Vendeur



CENTURY21 Diamant

Agence immobilière inscrit auprès de
L'IPI sous le numéro : 501.042



century21
IPI 513 847

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 3 sur 4

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante
Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°501.042* T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC- BE75-7310-2151-2551

(21)
CENTURY 21
Diamant

(21)
CENTURY 21
Iris

Gold Service

Données relatives au Vendeur et à son bien

Vendeur 1	Vendeur 2
Téléphone:	Téléphone:
GSM Mr: 0486 69 24 25	GSM Mme:
Email Mr: revedorient@gmail.com	Email Mme: LAURENCE.GALAS@SCARLET.BE

Autres documents/renseignements indispensables

1. Titre de propriété → via mail.
2. Certificat de performance énergétique (PEB) → via mail d'édit sur monorail.
3. Certificat électrique
4. Précompte immobilier (montant) : via mail
5. Copie de la carte d'identité via mail.
6. Renseignements urbanistiques via mail → d'édit sur monorail → via mail.
7. Attestation du sol → via notaire via mail.

Modalités de visite : Clefs : → 24h à l'avance.

Panneau sur le bien : OUI / NON

Divers : N.A.

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Page 4 sur 4

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk

Membre Lid CIB - IPI n°501.042* T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644**KBC - BE75-7310-2151-2551